



## Jumelles dans un giratoire

-----  
Par YuYu

Bonjour,

Contexte :

Ce matin, 2 véhicules de police, 1 d'intervention et l'autre avec les jumelles dans le renforcement d'un giratoire. Le giratoire est vraiment énorme celui de la D317 et N104.

Entrer dans le giratoire via la D317 limitée à 70km/h à l'approche du giratoire.

Questions :

La police intervient si il y'a un excès de vitesse ?

Une amende peut être mise ? Sans intervention

La vitesse autorisée sur ce giratoire est de combien s'il vous plaît, je trouve un peu tout et n'importe quoi sur internet tel que selon le diamètre du giratoire la vitesse max autorisée augmente.

-----  
Par ESP

Bienvenue

Généralement, on roule sur un carrefour giratoire à 30km/h en ville, pas hors agglomération, sauf panneau précisant autre chose.

-----  
Par janus2

Bonjour,

En l'absence de signalisation spécifique, la vitesse maximale autorisée sur le giratoire reste celle applicable à la voie sur laquelle se trouve le carrefour giratoire, donc 50km/h en agglomération et 80km/h hors agglomération.

Mais il faut tenir compte de l'article R413-17 (vitesse excessive eu égard aux circonstances). Il est bien évident qu'une vitesse de 80km/h sur un anneau serait jugée excessive...

-----  
Par Fantomas

Bonjour, pas de limitation de vitesse spécifique de vitesse dans un rond point, si il est en ville c'est 50 km/h ou dans une zone 30 c'est 30 km/h. La taille du rond point n'y change rien

Et pour info la police ou les gendarmes ne sont pas obligés de t'arrêter pour te verbaliser concernant certaines infractions et la vitesse en fait partie, tu reçoit l'amende directement à la maison.